



Luxembourg, le 4 décembre 2025

**Objet : S'opposer à la déréglementation des pesticides dans l'Omnibus sur la sécurité des aliments et des aliments pour animaux – Nous avons besoin de plus de protection, pas de moins !**

Mesdames et Messieurs les Députés européens,

Nous, les organisations soussignées du Luxembourg, vous contactons pour vous demander de vous opposer à la proposition actuelle de règlement « Omnibus » sur la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux présentée par le Commissaire Várhelyi. Si elle était approuvée, cette proposition entraînerait une forte régression du niveau de protection des citoyennes et citoyens européens ainsi que de l'environnement contre les effets des pesticides.

**Nous vous demandons de soutenir, au sein de votre groupe politique, l'envoi d'une lettre à la Commission européenne indiquant clairement votre opposition à la proposition actuelle et exigeant des corrections substantielles avant sa publication.**

Selon une estimation, une telle proposition aurait empêché l'identification et l'interdiction de plus de 25 substances actives dangereuses, dont 10 pesticides perturbateurs endocriniens, 6 pesticides classés « toxiques pour la reproduction, catégorie 1B », ainsi que des substances présentant des effets inacceptables sur l'environnement.

Les populations rurales sont particulièrement exposées à ces substances toxiques, et en première ligne les agriculteurs et leurs familles. Les effets de l'exposition chronique aux pesticides sur le développement de maladies telles que la maladie de Parkinson, la leucémie pédiatrique, certains cancers du cerveau ainsi que des déficits cognitifs chez les enfants vivant en zones rurales sont scientifiquement bien établis. En parallèle, la biodiversité continue de s'effondrer : polliniseurs, insectes utiles et populations d'oiseaux sont en déclin constant. Les preuves scientifiques pointent toutes dans la même direction : **notre système actuel de régulation des pesticides n'est pas suffisamment protecteur.**

Les citoyens de l'**Europe en général, dont aussi du Luxembourg**, expriment régulièrement leur volonté d'aller vers la réduction et la suppression progressive des pesticides de synthèse – que ce soit par des [consultations publiques](#), des [baromètres](#), la [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#) ou [deux initiatives citoyennes européennes](#) ayant rencontré un large succès. Un [sondage IPSOS](#) de 2023 mené dans cinq États membres de l'UE montre clairement que **plus de 80 % des citoyens** demandent une élimination progressive des pesticides et une meilleure protection de la santé et de l'environnement.

Des analyses de cheveux **d'enfants** réalisées au **Luxembourg** – commandées par le ministère de la Santé et effectuées par le LIH en 2022 – ont montré que tous les enfants examinés présentaient une **contamination par des pesticides**, parfois par un très grand nombre de substances différentes (Étude : « Jusqu'à 88 polluants différents trouvés dans les cheveux des enfants luxembourgeois » – LIH). Les enfants consommant majoritairement des aliments biologiques présentaient toutefois des niveaux de contamination nettement plus faibles, ce qui confirme **l'impact direct de l'exposition alimentaire aux pesticides**. Par ailleurs, des **analyses de poussières domestiques** menées sur mandat du Mouvement Ecologique mettent en évidence une **contamination systémique de l'ensemble de la population**, démontrant que les pesticides sont omniprésents dans l'environnement intérieur.

Face à cette réalité, il est incompréhensible que la [proposition d'Omnibus sur la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux issue des services du Commissaire Várhelyi](#) annonce la possibilité d'autorisations de pesticides sans limitation de durée – une demande de l'industrie des pesticides. D'autres mesures proposées entraîneraient une déréglementation radicale des autorisations de pesticides, réduisant fortement le niveau de protection des citoyens, des ressources naturelles et des écosystèmes.

**Dans sa proposition, la Commission européenne suggère d'accorder des périodes d'approbation illimitées**, alors qu'à l'heure actuelle, les substances doivent être réévaluées tous les 10 à 15 ans, afin de tenir compte des nouvelles connaissances scientifiques et des nouvelles exigences en matière de données. Selon la proposition, seules les « candidates à la

substitution » et les substances approuvées par dérogation en vertu de l'article 4(7) resteraient soumises à des périodes d'approbation limitées. Ces catégories ne représentent ensemble qu'environ 10 % des substances actives approuvées dans l'UE. L'immense majorité des substances obtiendrait donc une approbation illimitée.

Ce système d'évaluation périodique est pourtant essentiel pour garantir que les pesticides dangereux soient identifiés et éliminés, et remplacés par des alternatives moins toxiques. **La révision régulière sur base des données scientifiques les plus récentes est fondamentale pour assurer un haut niveau de protection**, comme l'a conclu l'analyse REFIT de 2020 sur le règlement 1107/2009.

**Sans évaluations périodiques, des pesticides hautement dangereux** — qui n'avaient pas été initialement classés comme candidats à la substitution — **n'auraient jamais été interdits** : par exemple le mancozèbe (toxique pour la reproduction et perturbateur endocrinien), les neurotoxiques chlorpyriphos et phosmet, -le métolachlore et chlorothalonil (contaminants de l'eau souterraine), ou encore les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles. Parmi l'ensemble des pesticides interdits dans l'UE au titre du règlement 1107/2009, seulement un tiers avaient été identifiés comme candidats à la substitution.

En 2024, un arrêt de la Cour de justice de l'UE a rappelé que la protection des citoyens exige l'utilisation des **connaissances scientifiques les plus récentes**. Or, la proposition actuelle supprimerait cette obligation pour les États membres : lors des évaluations nationales des produits, seules les données scientifiques disponibles au moment de la demande d'approbation initiale de la substance active au niveau européen seraient prises en compte — soit avec plusieurs années de retard. Ce recul scientifique est inacceptable et réduirait considérablement le niveau de protection. De nouvelles données scientifiques apparaissent régulièrement et permettent de combler certaines failles du système actuel. L'interdiction récente des pesticides PFAS en est un exemple direct.

La Commission **propose** également des **délais de grâce exceptionnellement longs** après les interdictions : **2 ans pour la vente et une année supplémentaire pour l'utilisation**. Cela favorise le stockage de pesticides par les agriculteurs et **maintient en circulation des substances cancérogènes, perturbatrices endocriniennes ou toxiques** pour les abeilles pendant plusieurs années **après leur reconnaissance officielle comme dangereuses**.

**Si un pesticide est interdit parce qu'il nuit aux bébés, aux agriculteurs ou aux abeilles, il doit être retiré du marché immédiatement, et non trois ans plus tard.**

**Nous soutenons l'arrivée rapide des produits de biocontrôle sur le marché, mais nous insistons sur le maintien d'un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement ainsi que d'une évaluation des risques rigoureuse. Nous nous opposons à une autorisation illimitée des produits de biocontrôle et à la suppression de l'obligation d'enregistrer leur utilisation.** En effet, ces produits peuvent eux aussi avoir un impact sur la santé et l'environnement et doivent être surveillés. Enfin, la définition du biocontrôle doit être alignée sur le rapport d'initiative du Parlement européen, selon lequel les substances doivent être **identiques**, et non simplement similaires, à celles présentes dans la nature.

**Les citoyens demandent davantage, et non moins, de protection contre les pesticides.** Le 28 octobre, 138 organisations de la société civile, scientifiques, acteurs du secteur de l'eau et organisations agricoles de toute l'Europe ont appelé la Présidente Ursula von der Leyen à faire appliquer pleinement la législation européenne sur les pesticides. Cet appel faisait suite à la consultation de la Commission sur l'« Omnibus de simplification de la sécurité alimentaire », qui a reçu 6 440 contributions, dont plus de 90 % émanant de citoyens exigeant une meilleure protection contre les pesticides et une application stricte de la loi.

**Compte tenu des lacunes déjà identifiées dans l'évaluation des risques liés aux pesticides, nous soutenons les priorités urgentes suivantes :**

1. Élimination totale d'ici 2030 de tous les pesticides classés « candidats à la substitution » ainsi que de toutes les substances pesticides PFAS ;
2. Obligation de tester tous les pesticides pour leur neurotoxicité, y compris la neurotoxicité développementale ;
3. Évaluation des risques équivalente pour les métabolites de pesticides et la substance active initiale ;
4. Mise en œuvre immédiate de l'évaluation des risques cumulés et synergiques ;
5. Recherche bibliographique complète au début de toute procédure décisionnelle, au niveau européen comme au niveau national.

Alors que l'objectif initial de la révision du règlement (CE) 1107/2009 était **de faciliter l'accès des produits de biocontrôle au marché**, la **proposition actuelle** sert de **cheval de Troie** pour déréguler des pesticides toxiques, abaisser les normes de sécurité et réduire les coûts pour l'industrie — au détriment de la santé publique et de l'environnement.

**Affaiblir le système d'approbation des pesticides en ce moment précis mettrait en danger les citoyens et l'environnement, et nuirait à la crédibilité de l'Union européenne en tant que leader mondial en matière de santé, de durabilité et de politiques fondées sur la science.**

En conclusion, le niveau actuel de protection contre les pesticides, ainsi que la mise en œuvre de la législation existante, doivent être **renforcés**, non démantelés. Nous vous demandons donc respectueusement de vous opposer à la tentative de la DG SANTE de réduire le niveau de protection de la santé des citoyens et de l'environnement.

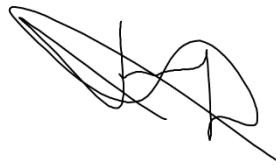
Veuillez agréer, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, l'expression de nos salutations distinguées.



Blanche Weber  
*Présidente Mouvement Ecologique*



Claudine Felten  
*Directrice natur&ëmwelt a.s.b.l.*



Xavier Turquin  
*Directeur Greenpeace*